

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 juillet 2021

Délibération n°55-2021 : Bilan social 2020

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3 ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, et notamment son article 37 ;
Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant modification de l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret précité ;
Vu l'avis favorable rendu par le comité technique le 21 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le bilan social 2020 de l'établissement.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 14
Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 20
- Pour : 20
- Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente
Virginie DUPONT

Document en annexe : Bilan social 2020

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 15 juillet 2021

